


Spring 3-21-2014

# Le Rapport entre La France et Le Rwanda Au Passé, au Présent, et à l'Avenir

Claire Nadolski  
*Lynchburg College*

Follow this and additional works at: <https://digitalshowcase.lynchburg.edu/utcp>

 Part of the [African Languages and Societies Commons](#), [French and Francophone Literature Commons](#), [French Linguistics Commons](#), [Language Interpretation and Translation Commons](#), [Other French and Francophone Language and Literature Commons](#), [Other Languages, Societies, and Cultures Commons](#), and the [Reading and Language Commons](#)

---

## Recommended Citation

Nadolski, Claire, "Le Rapport entre La France et Le Rwanda Au Passé, au Présent, et à l'Avenir" (2014). *Undergraduate Theses and Capstone Projects*. 93.  
<https://digitalshowcase.lynchburg.edu/utcp/93>

This Thesis is brought to you for free and open access by Digital Showcase @ University of Lynchburg. It has been accepted for inclusion in Undergraduate Theses and Capstone Projects by an authorized administrator of Digital Showcase @ University of Lynchburg. For more information, please contact [digitalshowcase@lynchburg.edu](mailto:digitalshowcase@lynchburg.edu).

Le Rapport entre La France et Le Rwanda

Au Passé, au Présent, et à l'Avenir


Claire Nadolski

Thèse Supérieure

Le 21 mars 2014

 Dr. Bruce Mayer

 Professor Glenda Cash

 Dr. Leslie Friedman

Le Rapport entre La France et Le Rwanda

Au Passé, au Présent, et à l'Avenir

Claire Nadolski

Thèse Supérieure

## Plan de Thèse

- I. L'Introduction : Récapitulatif du Plan de thèse
  - a. Pourquoi la France était-elle au Rwanda ?
  - b. Explication de l'histoire du Rwanda
  - c. Compréhension du génocide et des pouvoirs qui l'ont influencé
  - d. L'histoire internationale du génocide et les réponses du Rwanda
  - e. Les Accords français
  - f. Procès et Complicité du Génocide
  - g. Le Rapport Courant et les Réparations
  
- II. Brève Introduction de l'histoire du Rwanda jusqu'au génocide
  - a. Les premiers habitants et la structure socio-politique du Rwanda
  - b. Les premiers Européens et la colonisation
  - c. Le mouvement vers l'indépendance
  - d. 1994 et le début du génocide
  
- III. Compréhension du génocide
  - a. Le génocide
  - b. Revue de la littérature sur le génocide
  - c. Les actions des pouvoirs européens au Rwanda
  - d. Les Belges
  
- IV. Histoire internationale du génocide
  - b. Exemples du génocide du monde
  - c. Des questions éthiques
  
- V. La Réponse Initiale Internationale
  - a. Les dynamiques de l'Organisation des Nations Unies
  - b. Revue de la littérature de la distribution de l'aide
  
- VI. Les Accords français
  - a. Valéry Giscard d'Estaing et les premiers accords
  - b. François Mitterrand et « Françafrique »
  - c. Turquoise
  
- VII. Procès et Complicité du Génocide
  - a. 1998 et les premiers procès
  - b. La rupture du rapport entre la France et le Rwanda

- VIII. Le Rapport Courant et les Réparations
  - a. Sarkozy et le but de réparation
  - b. La position vacillante de la France
  - c. L'interview avec France24 et l'espoir pour l'avenir
  
- IX. Conclusion
  - a. Récapitulatif de la thèse

## INTRODUCTION : RECAPITULATIF DU PLAN DE THESE

Le Rwanda est un pays d'Afrique centrale de l'est. Peuplé d'environ 10. 942.950 millions d'habitants parlant français, anglais, et Kinyarwanda. Bien que la France n'ait jamais colonisé le Rwanda, les deux pays ont un rapport très spécial. L'évènement historique auquel tout le monde pense est, sans aucun doute, le génocide au Rwanda et « l'Opération Turquoise » dans laquelle les Français ont aidé et protégé les Hutus qui tuaient des millions de Tutsis dans le but « soi-disant » de la paix. Le génocide est un élément très important dans l'histoire du Rwanda, mais ce n'était pas la seule partie de leur histoire. En fait c'est une histoire d'oppression et d'indépendance, de lutte et d'efforts vers l'unification. Pourquoi la France s'intéressait-elle au Rwanda ? On doit chercher le début du rapport pour répondre à cette question. Ces deux pays n'étaient pas connectés par les liens de colonisation, mais étaient cependant entrelacés depuis plus d'un siècle. Nous devons nous demander; quand le premier Européen est-il arrivé dans ce petit pays d'Afrique, et pourquoi? Comment l'Europe a-t-elle influencé le Rwanda et pour quelles raisons ? C'est vraiment une histoire très complexe et très difficile à suivre.

Tout d'abord, nous devons examiner l'histoire du Rwanda. Cela implique de revenir au début : les premiers hommes, les premiers Européens, la colonisation, l'indépendance, le début de la démocratie, et les premiers mouvements du génocide. Ensuite on doit comprendre le génocide et les pouvoirs qui l'ont influencé. Cette première question en soulève bien d'autres qui permettront d'expliquer ce qui s'est passé dans le pays au temps du génocide. Enfin, en comparaison, on cherchera des exemples de génocides dans l'histoire mondiale. Nous savons que le Rwanda n'était pas le premier pays à en subir l'expérience, et nous pouvons l'utiliser comme

une étude de cas pour étudier et comprendre la réponse internationale au génocide. Les Accords avec les Français, tout ce qui s'est passé avant le génocide et les atrocités qui sont arrivées en 1994, sont très importants pour comprendre ce cas. Pour finir, nous étudierons les procès et les accusations de complicité du génocide. Quelques accusations de complicité de génocide sont toujours présentes aujourd'hui, après plusieurs années et des tentatives de réparation. Nous devons comprendre les actions françaises et les opérations militaires au Rwanda, la reconnaissance des erreurs commises, et l'espoir pour l'avenir. Finalement on cherchera le rapport actuel et les réparations diplomatiques entre la France et le Rwanda.

## SECTION II : BREVE INTRODUCTION DE L'HISTOIRE DU RWANDA JUSQU'AU GENOCIDE

Les premiers hommes qui se sont installés au Rwanda dans la période néolithique, vers 8000 Avant J.C. étaient des chasseurs et des cueilleurs qui s'appelaient « twa ». Bien que les « twas » soient toujours présents au Rwanda ils sont en minorité. Entre 700 avant J.C. et 1500 après J.C. les groupes « bantu » sont arrivés et ont commencé à utiliser la terre pour l'agriculture. Les deux grands peuples que nous connaissons aujourd'hui sont les Hutus et les Tutsis. Nous ne savons pas précisément qui est arrivé au Rwanda en premier, peut-être était-ce les Hutus, ou peut-être les Tutsis qui auraient cultivé la terre quand les Hutus ont émigré. Les deux peuples étaient séparés par des lois et cette séparation était également présente dans les esprits. C'est très important de noter la séparation entre les groupes ethniques dès le début de la formation du pays. En 1700, huit royaumes existaient, dont un s'appelait « Le Royaume du Rwanda » gouverné par un roi Tutsi, Kigeli Rwabugiri, qui avait gagné de plus en plus de pouvoir. De nouvelles lois ont été instaurées comme par exemple, celle qui exigeait que les vaches soient cédées aux Tutsis, et d'autres lois semblables qui favorisaient les Tutsis par rapport

aux Hutus. Cette rivalité entre les deux peuples avait commencé il y a longtemps, et a perduré jusqu'à l'ère moderne. Avec le temps donc, le rapport entre les Tutsis et les Hutus a pris la forme d'une relation clients-patrons, qui s'appelle « ubuhake. » Cela a commencé avec un accord grâce auquel les Hutus pouvaient utiliser les vaches des Tutsis en échange de services personnels. Ce système est devenu un système quasi-féodal où la terre, les vaches et par suite le pouvoir appartenaient aux Tutsis, et les Hutus étaient liés par un contrat de liaison (University of Pennsylvania 2006).

Les Allemands, premiers Européens au Rwanda, sont arrivés en 1894. Mibambwe I Mutabazi était alors Roi du Rwanda et avait centralisé la monarchie et réduit le pouvoir des autres tribus. L'emplacement du Rwanda et du Burundi est très important pour la compréhension des actions des Européens à cette époque. Ils étaient à la jointure de trois empires, et devenaient l'objet d'une lutte diplomatique. Les Belges, les Allemands, et les Anglais voulaient le contrôle mais la Conférence de Berlin de 1885 a déclaré que le Rwanda et le Burundi seraient sous le contrôle et l'influence de l'Allemagne. Neuf ans après, le Comte von Gotzen devenait le premier Européen à voyager au Rwanda où il est devenu le gouverneur d'Afrique de l'Est de l'Allemagne (Maury 2006). Les Allemands gouvernaient indirectement à travers la structure politique créée par le roi Mutabazi. Ils ont aussi lancé des opérations militaires contre les chefs Hutus qui n'avaient pas rejoint le parti du roi.

Pendant les années 1920 et 1930, les Allemands dirigeaient la plantation extensive du café, et ils ont commencé à collecter les impôts en liquide au lieu des produits agricoles. C'est également à cette époque que les premiers missionnaires sont arrivés au Rwanda où ils ont établi les écoles dès 1901. Avec la Première Guerre Mondiale, les Belges ont pris le contrôle du Rwanda et le 23 août 1923, la Société des Nations a mandaté le Rwanda et le Burundi sous la



supervision des Belges (South Africa History Online 2011). Cependant, avec la formation de l'Organisation des Nations-Unies, le mandat a changé (United States Department of State). Cette étape était très importante pour la structure politique du Rwanda, parce que l'ONU a demandé aux Belges d'intégrer les Rwandais dans un processus politique. En 1952, le « Plan de développement décennal » commençait avec ses grandes réformes socioéconomiques pour promouvoir le progrès politique et la stabilité sociale. L'un des grands défauts de ce plan était qu'il avantageait les Tutsis et a provoqué des tensions sociales grandissantes. Les Belges ont déclaré l'état d'urgence et ont envoyé leurs forces armées du Congo pour rétablir l'ordre. L'idée était que l'élection de conseils communs entraînerait le déséquilibre du pouvoir Tutsi. Sous le mandat de l'ONU, la Belgique était responsable de la surveillance des élections et devait assurer la transition vers un gouvernement stable et indépendant. Le 27 juin 1962, l'Assemblée Générale a voté la fin de la curatelle des Belges et le Rwanda a gagné son indépendance (University of Pennsylvania 2006).

Juste avant l'indépendance, suite à l'oppression des Hutus, le Manifeste Hutu était créé, demandant un changement dans la structure du pouvoir au Rwanda. Les Hutus voulaient aussi un nombre de voix égale à leur nombre, et c'est ainsi que les premiers partis politiques ont été formés par les Hutus. Le roi Tutsi gouvernant à cette époque, Kigeri V, a été forcé à l'exil en 1959, et des centaines de Tutsis ont quitté leur patrie pour se réfugier en Ouganda. Deux ans plus tard, le Rwanda devenait une république. Après l'indépendance, Grégoire Kayibanda, un Hutu, a gagné les premières élections pour la présidence de la république. Kayibanda est resté président jusqu'en 1973, date à laquelle il a été évincé par un coup militaire organisé et mené par Juvénal Habyarimana, qui était un Hutu aussi, mais beaucoup plus extrême. Les rebelles militaires ont pris le contrôle du pays avec beaucoup de force et d'intimidation, et la nouvelle constitution a été

ratifiée en 1978. Habyarimana fut élu président, une victoire assez grande pour les millions de Hutus qui pensaient que leur temps était arrivé. Habyarimana a déclaré que le Rwanda était un État d'un seul parti politique, le Mouvement Révolutionnaire Nationale pour le Développement (MRND) (Gouëset 2012). Ce parti a établi un système de quotas pour limiter la représentation des Tutsis dans le gouvernement et aux postes de fonctionnaires civils (History World). C'est au cours de ces années que la France a signé l'un des premiers traités avec le Rwanda ; « l'Accord d'Assistance Technique Militaire », après le premier accord, « L'Accord d'Amitié et de Coopération entre La France et le Rwanda du 20 octobre 1962 ». (Assemblée Nationale de la France).

Pendant ce temps-là, les Tutsis partis en Ouganda, ont formé leur propre armée. Par la suite, ils ont formé le FPR: le Front Patriote Rwandais, qui sera jugé coupable d'avoir provoqué la violence qui adviendra dans les années suivantes (History of Rwanda). Ainsi, la situation politique au Rwanda n'était pas très stable, tout comme la situation économique. En 1987, le prix du café, ressource la plus importante au Rwanda, a chuté ce qui a endommagé sérieusement l'économie du pays (Middleton, J). Les prix ont continué à chuter. Puisque le café était un produit cultivé par des familles individuelles, tout le pays en a subi les effets déplorables. Les réformes de la Banque Mondiale ont également contribué à affaiblir les familles pauvres ainsi que la classe moyenne. Aggravant la situation, une sécheresse sérieuse a rendu encore plus difficiles toutes les cultures. Pendant plusieurs années, de plus en plus de citoyens ne gagnaient plus que la moitié de leurs profits. Au début des années 1990, des centaines de personnes ne pouvaient pas acheter de quoi vivre ce qui augmentait ainsi le nombre de décès. Le changement politique et la sécheresse, combinés avec des années et des années de lutte entre les tribus Hutus et Tutsis, ont créé les prémices du génocide.

En 1990, le FPR a tenté une première invasion du Rwanda (Gouëset 2012). Ces actions ont déclenché une guerre civile et beaucoup de gens l'ont considérée comme un effort pour rétablir l'ancien système colonial. La France a augmenté le soutien militaire auprès du gouvernement Rwandais. Plus de 700.000 personnes ont perdu leurs logements, et le gouvernement a augmenté l'oppression envers les Tutsis.

1994 fut l'année du déchirement du peuple et du découpage des terres au Rwanda. Ce génocide sera l'un des pires que le monde ait jamais vécu. En moins d'une année environ un million de personnes furent massacrées dans les rues, les marchés, et les marais autour du pays. Les Hutus prenaient des machettes et chassaient leurs voisins et amis. Ce génocide a choqué le monde « civilisé » occidental; la plupart ne pouvaient pas croire que des actions si primitives avaient lieu sur le « Continent Noir. » Bien que les massacres aient été annoncés, l'opinion étrangère préférait regarder ailleurs. Pour la plupart des pouvoirs étrangers, s'impliquer dans un génocide qui n'offrait aucun retour lucratif n'était pas intéressant (Ludlow 1999). En niant le génocide et en refusant de nommer les événements, la plupart des acteurs internationaux pouvaient éviter de s'impliquer jusqu' à la fin du génocide.

### SECTION III : COMPREHENSION DU GENOCIDE

Aujourd'hui, le Rwanda est encore connu malheureusement pour le génocide de 1994, qui n'était ni spontané ni minutieusement prémédité. Les sentiments d'oppression des Hutus par les Tutsis, qui étaient des privilégiés florissants depuis quelques années avaient explosé. Bien que le reste du monde n'ait pas pensé qu'une l'intervention pacifique était nécessaire, la propagande contre les Tutsis s'est développée jusqu'à ce que l'avion qui transportait les présidents Juvénal Habyarimana de Rwanda et Cyprien Ntaryamira de Burundi s'écrase le soir

du 6 avril 1994 (Gouëset 2012). Leur mort a déclenché la crise et bien des massacres dans tout le pays notamment à Kigali et dans de tout petits villages autour des marais, des collines, des rues, et des écoles. Quand on pense au génocide, on pense à l'holocauste et aux chambres à gaz de la Deuxième Guerre Mondiale. Dans le cas du Rwanda les gens étaient torturés sans pitié dans les rues par leurs voisins. La majorité Hutu a chassé chaque Tutsi sans distinction d'âge ou de sexe. Les enfants ont assisté au massacre de leur mère. Les corps n'étaient pas enterrés, mais laissés en évidence dans les rues (Hatzfeld 2005). La machette était un outil naturel pour une communauté agraire, et les Hutus s'en servaient pour couper des récoltes aussi bien que pour couper les membres de leurs ennemis les Tutsi. Alors que le reste du monde écoutait ces histoires horribles des centaines des milliers de Tutsis les ont vécues. Tous les Tutsis n'ont pas été tués. A la fin du génocide, ils n'ont pas eu d'autres choix que de retourner vers leur quotidien et leurs voisins Hutus ont fait de même, chacun est rentré chez soi, sans avoir recherché ni excuse ni pardon (Hatzfeld 2005). Cependant, suite à l'absence d'explications et de résolution, les victimes du génocide semblaient hanter le pays.

Comment un génocide ayant entraîné la mort d'environ 8.000.000 de personnes a-t-il pu avoir lieu sans une intervention étrangère ? Pourquoi alors, est-ce que les pays développés ont adopté une position timide et silencieuse. En accord avec l'ONU, la Convention pour la Prévention et Punition du Crime de Génocide (le 9 décembre 1948) « le devoir de prévenir le génocide a sa propre justification et raison d'être qui et l'un et l'autre « normative et obligatoire » établissent que ce n'est jamais un conflit interne qui peut être résolu sans une intervention suffisante de l'extérieure (Cohen 2007). Le reste du monde doit s'impliquer pour l'amélioration de la paix globale. Bien que s'impliquer puisse mener à une lutte difficile et longue, y a-t-il une autre option éthique ? Nous avons tiré les leçons d'une manière difficile sur

ce qui va se produire si un génocide n'est pas arrêté. Nous avons seulement un choix, y répondre : augmenter la sécurité et la sûreté du monde en général par l'élimination de tous les contextes politiques qui mènent au génocide.

Pour comprendre la tragédie au Rwanda, nous devons comprendre le pouvoir européen qui interagissait dans la sphère Rwandaise avant le génocide. La logique du colonialisme jouait un rôle significatif sur la façon dont ils ont agi. Nous acceptons l'idée de Mahmood Mamdani que cette logique était combinée avec l'importance des identités politiques au Rwanda. Selon lui, celles-ci sont les conséquences de l'organisation du pouvoir, et nous devons regarder qui en est à l'origine du pouvoir (Mamdani 2001). Monsieur Phillip Gourevitch est d'accord avec cette observation dans son livre *We Wish to Inform you that Tomorrow we will be Killed with our Families*. Gourevitch a utilisé le contexte de la participation européenne au Rwanda comme base pour construire ses théories. Il explique que la « science de race » était très populaire en Europe, où les scientifiques européens ont invoqué la science pour localiser avec précision les différences spécifiques entre les races, et les choisir (Gourevitch 1998). Étant donné que le Rwanda était étonnement l'un des pays d'Afrique unifiés dont la devise était « une langue, une foi, une loi, » il a peut-être été plus difficile pour les colonisateurs de séparer et conquérir cette terre et ce peuple (Gourevitch 1998). Gourevitch explique que comme les cartographes à Berlin ont marqué le Rwanda et le Burundi comme deux parties de « l'Afrique Est-Allemande, » c'était un endroit très distant et mal connu. « Même les marchands d'esclaves semblaient oublier cet endroit » et pendant la Conférence de Berlin de 1885 lorsque l'Afrique était coupée en morceaux, aucun Européen, sauf peut-être quelques prêtres, n'avait mis les pieds au Rwanda (Gourevitch 1998).

En 1930, les Belges ont institué les cartes d'identification pour tous les Rwandais (Fussell 2001). Ces cartes étaient très importantes pour comprendre la ségrégation dans le Rwanda. Les

Belges ont utilisé les cartes pour intensifier la séparation et la division entre les Tutsis et les Hutus. Avec ces cartes, les Belges avaient une preuve physique permettant de favoriser les Tutsis sur les Hutus. Ainsi, les Belges ont élevé les Tutsis non seulement entre les classes ethniques, mais aussi dans le monde européen. Ils l'ont justifié avec des raisons « scientifiques » comme, « les Tutsis sont plus intelligents que les Hutus » ou « les Tutsis sont plus beaux, plus grands, et plus raffinés que les Hutus. » Par la flatterie et le soutien de la minorité Tutsi, les Belges pouvaient contrôler toute la population plus facilement et plus efficacement. Aaron Jones selon l'institution de la Carte d'Identification, qui désignait un Tutsi ou un Hutu, présentée par les Belges, jouait un rôle significatif, créant un sentiment de différence au sein de la population. Sous la supervision belge, un nouvel état, une église, et un système d'éducation ségrégué par race ont émergé.

Ce système « scientifique » qui a donné un avantage social aux Tutsis, a été une décision qui a irrévocablement changé le pays. Malheureusement, le plan pour les Cartes d'Identification a eu plus de succès qu'on ne le pensait originellement. On pense que la ségrégation sociale a commencé à l'époque où les Hutus cultivaient la terre et les Tutsis élevaient des vaches. Avoir des vaches élevé une personne à un statut social supérieur. Les Allemands étaient très cruels avec les Rwandais, les Belges étaient un peu plus tolérants avec leur administration. A cette époque, les Belges étaient unifiés autour du roi du Rwanda, Roi Kigeli Rwabugiri II. Les Belges utilisaient une forme de règles « indirectes » à partir du roi et qui indiquaient aux rois et aux chefs tribaux ce qu'ils devaient faire (Gouëset 2012). Par exemple, les Belges pouvaient demander des esclaves pour leurs projets, et donnaient de petits cadeaux en retour. Cependant, si un roi ne voulait pas suivre les plans des Belges, ils n'avaient pas peur d'utiliser la force. Le Roi

Rudahigwa a particulièrement résisté aux Belges et ces derniers n'ont pas hésité à le tuer pour montrer leur puissance.

Les Belges voulaient surtout profiter du Rwanda comme les Allemands, et ils ont forcé le peuple à cultiver le café. Chaque personne devait consacrer un pourcentage de son champ à cette culture (Belgian Colonization). Plusieurs pratiques utilisées par les Belges n'étaient pas soutenues par la communauté internationale. Un rapport dit que pour commencer la journée, les Rwandais recevaient huit coups de lanières ; une pratique qui inspirait la peur chez les Rwandais (Martin, 2009). Cette pratique faisait partie de la stratégie belge visant à mieux contrôler les Rwandais. Il s'agissait de dominer grâce à la force et aux menaces. En Europe, et aussi aux États-Unis, l'eugénisme avait gagné du mérite, et les Belges ont de plus en plus cherché à exploiter les différences entre les Hutus et les Tutsis. A l'époque il était très populaire de chercher à expliquer les caractéristiques des êtres humains par la science. La base de la théorie de l'eugénisme est de « purifier » la composition génétique des humains. Ceux qui essayaient de pratiquer l'eugénisme voulaient trouver les imperfections et les défauts pour les purger de la société. C'était très controversé parce que les scientifiques voulaient souvent les écarter par la stérilisation, afin d'empêcher les gens d'avoir des enfants portant de mauvais gènes (Cavanaugh-O'Keefe 1995). Les Belges ont utilisé cette méthode pour justifier la supériorité des Tutsis envers les Hutus. En élevant la minorité et en leur disant qu'ils étaient supérieurs aux Hutus, les Belges ont trouvé qu'ils pouvaient contrôler toute la population avec une justification « scientifique. »

Les conclusions des Belges étaient que les Tutsis avaient des crânes plus grands que les Hutus, qu'ils étaient plus grands, que leur peau était plus claire, et que leurs traits étaient plus raffinés ; montrant ainsi que les Tutsis avaient une ascendance caucasienne. Tout cela a fait que

les Européens voyaient les Tutsis comme des semblables, et les Hutus comme des esclaves stupides (Belgian Colonization). A force de l'entendre à maintes reprises, les Tutsis et les Hutus se sont mis à croire au mythe de leurs différences. Par l'application de leurs sciences, les Européens n'ont fait qu'attiser des tensions déjà existantes entre les deux peuples. Les Tutsis et les Hutus se sont mis à croire à ces différences et ces préjugés, ce qui a fini par déterminer leur destin tragique.

Avec l'arrivée rapide de l'indépendance dans les années 1950, la Belgique a encouragé les pratiques démocratiques. Les Belges ont redistribué les vaches et ont tenté d'équilibrer les lois contre les Hutus. Bien que les Belges aient soutenu les Tutsis pendant la majorité de leur présence dans ce pays, la réalité de l'indépendance approchait. Ils changeaient de plus en plus leur allégeance des Tutsis aux Hutus. Lors des premières élections, les Hutus ont gagné beaucoup de voix (Gouëset 2012). Ils ont gagné encore plus de voix quand les Belges ont présenté le bulletin de vote secret (Gouëset 2012). Auparavant les Belges avaient soutenu le groupe des Tutsi, leur allégeance a alors changé avec le changement de pouvoir. C'était une stratégie pour contrôler plus facilement le rapport politique du pays et aussi une position que les Européens ont renforcée. Après quelques années à soutenir cette idée, il était très difficile de reprendre quand, à la veille de l'indépendance, les Belges ont transféré leur allégeance des Tutsis aux Hutus (Jones 2006). Tout le peuple pouvait choisir son candidat préféré sans crainte d'être découvert par les autorités. Dans les pays modernes, ou « les pays développés, » nous ne pensons jamais qu'une élection puisse devenir un événement dangereux et violent. Nous pouvons voter pour les candidats de notre choix et si nous ne gagnions pas, nous serions déçus mais nous l'accepterions. Dans les pays « du tiers-monde », il est bien possible d'être tué pour avoir choisi un candidat qui s'opposait à celui soutenu par les autorités. A cause de ce changement



d'allégeance des Belges, la position politique des Tutsis au Rwanda a changé pour le reste de l'histoire (BBC Rwanda Profile). Jusqu'à ces élections il faut noter que le Rwanda et le Burundi étaient autrefois considérés comme un seul système administratif uni et ils étaient gouvernés comme un seul pays. Après les élections de 1960 qui ont établi que les Hutus constituaient la majorité, deux choses importantes sont survenues. Premièrement, le Burundi s'est séparé du Rwanda, devenant un pays souverain et autonome. Deuxièmement, les Belges ont quitté le Rwanda et ont mis fin au contrôle pour permettre au pays de fonctionner comme une démocratie indépendante (Gouëset 2012). Le transfert du pouvoir était assez significatif pour être considéré comme une révolution. En 1962 quand l'indépendance a été officiellement déclarée, les Hutus ont obtenu le contrôle total de l'état et du gouvernement. Il n'y avait aucun Tutsi parmi les cadres. Les Hutus, qui depuis des siècles avaient souffert de répressions, étaient sur le point de se venger. Bien que le Rwanda fût indépendant, la Belgique maintenait beaucoup d'influence dans les affaires politiques. La première élection libre et sans la présence des Belges a eu lieu le 10 mars 1965, date à laquelle Grégoire Kayibanda fut élu président.

#### SECTION IV : HISTOIRE INTERNATIONALE DU GENOCIDE

Le Rwanda n'était malheureusement pas le premier pays à connaître un génocide, sans l'intervention de la communauté internationale. Dans les années 1870, la Conquête du Désert, une campagne militaire menée par le Général Julio Argentino Roca, a établi la domination de l'Argentine sur la Patagonie, faisant 1.300 morts. L'Haïti, le Mexique, le Pérou, l'Australie, la Nouvelle Zélande, la France, l'Irlande, les Philippines, et l'Empire de Russie ont tous connu le génocide dans leurs histoires. En avril 1915, les autorités de l'Empire Ottoman ont arrêté environ de 250 chefs de la Communauté arménienne ainsi que des citoyens importants. Après avoir chassé les Arméniens de chez eux, les militaires ottomans les ont déportés dans ce qui est

aujourd'hui la Syrie. Comme au Rwanda, les massacres étaient indiscriminés d'âge et de sexe (Génocide Timeline). Ces tragédies ont permis d'établir le terme de « génocide » comme un crime absolument honteux. Raphael Lemkin a présenté un brouillon de résolution pour un « Traité pour la Convention du Génocide » à quelques pays, demandant leur soutien pour pouvoir le présenter devant l'Assemblée Générale de l'ONU (Schabas 2013). La Convention sur la Prévention et Puniton sur le Crime de Génocide a été présentée formellement et adoptée le 9 décembre, 1948. En 1951, le vingtième pays l'a signé. Cela a permis de limiter la définition de l'action physique du génocide et a produit une liste pour tous les crimes par « génocide » pour la communauté internationale (Lemkin and Jacobs 2011).

La communauté internationale a désormais les éléments permettant d'identifier un génocide et une compréhension de ce qui ne devrait pas être toléré. Malheureusement admettre que le génocide est un vrai crime, un crime contre l'humanité, n'était pas suffisant. Les pays refusent souvent d'honorer la résolution et ainsi refusaient de s'impliquer dans la proscription des génocides. Plusieurs pays disent qu'il y a un problème interne, une guerre civile, et une réponse internationale n'est pas nécessaire et entraverait leur souveraineté. La moitié des pays reconnaissent le génocide et savent qu'une action est nécessaire pour limiter le nombre de morts. Il reste trois réponses normales à un génocide déclaré. 1. Déployer des soldats de la paix et tenter d'arrêter le génocide ou 2. Refuser de définir le crime comme génocide et refuser d'y impliquer votre pays sous prétexte qu'il n'y a pas de génocide réel ; ou 3. Déclarer qu'il reste une guerre civile et ce n'est pas le rôle de votre pays d'intervenir dans la souveraineté d'un autre pays. La réponse internationale a été dans l'ensemble passive (Barnett 2002). C'était comme si tout le monde aimait l'idée d'agir mais personne ne voulait envoyer de forces armées. Certains pays étaient soulagés d'apprendre que la France allait intervenir en premier et que finalement

quelqu'un allait faire quelque chose. Les actions qui suivaient ont été le sujet de beaucoup de débats et encore aujourd'hui il y a des actions qui doivent être analysées pour mieux comprendre pourquoi tous les pays occidentaux développés répondent au génocide de la façon dont ils le font.

## SECTION V LA REPONSE INITIALE INTERNATIONALE

Les massacres du génocide ont augmenté et les soldats de la paix Belges qui étaient stationnés à Kigali ont été capturés, torturés, et tués (Jones 2006). Avant que la plupart de la violence ait commencé, environ 150.000 Tutsis ont fui au Burundi (Gouëset 2012). Cela signalait au reste du monde qu'une guerre civile avait commencé, et les Etats européens ont rapatrié leurs citoyens, à l'exception de 200 soldats de la paix travaillant sous la direction du General Romeo Dallaire, canadien, membre de l'UNAMIR, la mission des Nations-Unis pour l'Assistance du Rwanda (UN News Center). Leur présence n'a calmé le génocide que peu de temps (Melvern 2004). La présence des forces étrangères a dissuadé les agressions mais la situation s'est dégradée très rapidement après leur départ. (Melvern 2004).

Quelques pays occidentaux, comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni, et la France ont soutenu une délégation de l'ONU pour aller au Rwanda avec une mission de « stabilisation ». La Russie et la Chine se sont unies et ont maintenu que l'aide devait provenir de l'OUA, Organisation pour l'Unité Africaine, constituée de quelques pays Africains. Le Rwanda et la Chine ont dit qu'il faudrait que ceux-ci entrent au Rwanda et fassent les efforts de stabilisation. L'Espagne, la Nouvelle Zélande, l'Argentine, et la République Tchèque ont présenté une résolution l'ONU qui a exigé le renforcement européen, mais les Etats les plus influents comme les Etats-Unis et le Royaume-Uni étaient persuadés que l'aide devait venir de l'OUA (Melvern

2004). Plusieurs états ont suggéré des embargos pour arrêter les ressources qui allaient au Rwanda, mais deux pays qui restaient au Conseil de Sécurité de l'ONU se sont fortement opposés à cette position, la France et le Rwanda. L'ONU a essayé de justifier son manque d'action en considérant les massacres les plus récents, comme faisant parties d'une guerre civile. Ils se sont trouvés coincés entre la force d'obligation morale et la réalité : ils n'étaient pas intervenus à temps pour sauver les victimes (Barnett 2002).

Daniel Bell et Jean-Marc Coicaud ont une approche différente pour expliquer la réponse des pays internationaux. Ils avancent l'idée que le problème avec l'aide internationale est un problème d'argent. Le but étant d'aider un maximum de personnes. Ils suggèrent que, l'effort d'assurer l'égalité entre les pays, se fait peut-être aux dépens de l'égalité entre les individus (Bell and Coicaud 2007). Par exemple, plusieurs hommes politiques pensent qu'il serait plus équitable de permettre ainsi une guerre civile et de permettre au peuple de se gouverner comme il le souhaite plutôt que d'intervenir dès le premier signe de violence et de gouverner à sa place. Les Etats-Unis par exemple étaient encore affectés par leur engagement en Somalie, et ne voulaient pas s'impliquer dans un incident international. De plus en plus le génocide a été vu comme « tribal » par l'occident qui était impuissant face aux événements (Melvern 2004). 500.000 Tutsis étaient déjà morts au moment où l'ouest a décidé d'intervenir (Kuperman 2001). Selon Alan Kuperman, l'aide apportée par l'occident n'a pas été suffisante pour véritablement protéger les Tutsis.

Bien que ces opinions soient populaires, elles n'étaient pas trop précises. Michael Barnett, en accord avec Oliver Lanotte estiment que quelques pays, comme la France, ont essayé d'aider le régime Hutu pour préserver la paix et la stabilité au Rwanda (Lanotte 2007). L'histoire montre que la France a par le passé aidé, guidé, et s'est engagée dans les pays francophones,

comme le Rwanda, le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Mali, et le Congo. Il apparaît que la langue française est unique, et c'est ce qui forme la base de nombreuses liaisons entre la France et quelques pays. Au Rwanda, la langue française avait été instituée pendant l'administration belge. Puisque le français était déjà parlé ainsi, les premiers rapports entre la France et le Rwanda étaient plus faciles (Anderegg 1994).

## SECTION VI : LES ACCORDS FRANÇAIS

Le 7 décembre, 1962, la France et le Rwanda ont signé des accords de coopération civile ; concernant l'assistance économique, culturelle, technique, et pour la radio. Les termes étaient classiques et incluaient l'éducation, la formation, et l'assistance fournie par les coopérants français. En juillet 1975, le président français Valéry Giscard d'Estaing a ajouté des accords d'assistance militaire entre la France et le Rwanda. Par cet accord, Giscard d'Estaing a étendu l'influence militaire de la France en Afrique aux anciennes colonies de la Belgique. Giscard d'Estaing est devenu président le 19 mai 1974, et trois jours après, un accord militaire général était signé à Kinshasa entre la France et le Zaïre (Assemblée National 2000). Il a déclaré que la France fournirait une assistance technique personnelle au Zaïre, et fournirait des instructeurs pour l'entraînement de l'armée du Zaïre. Il a expliqué spécifiquement que « *en aucun cas ils ne prendraient part à la préparation ou à l'exécution d'opérations de guerre et de maintien ou de rétablissement de l'ordre ou de la légalité,* » cependant, cette partie de la coopération n'a pas été respectée comme l'ont montré les deux guerres de Shaba de 1977 et 1978 (Tobner 2009). Le roi du Zaïre, Mobutu, a demandé aux armées française et belge d'aider dans l'offensive contre les réfugiés du Congo. Quand les Belges ont quitté le pays après l'évacuation des Européens, les forces françaises sont restées pour « nettoyer » la zone des rebelles.

Le 18 juillet 1975, la France a endossé le rôle « d'instituteur » pour le Rwanda en remplaçant la Belgique, suite à la signature d'un Accord de coopération militaire avec le régime d'Habyarimana. L'accord militaire était un compromis de neuf articles. L'Article Un stipulait que la France fournirait le personnel militaire nécessaire pour l'organisation et l'éducation de la Gendarmerie Rwandaise. Article Deux spécifiait que le personnel français serait nommé par la France avec le consentement du gouvernement Rwandais, ainsi que l'officier supérieur français chargé de tout le personnel militaire français, tout comme le Directeur de l'Assistance Technique de l'Armée, sous l'autorité de l'Ambassade de France. L'article Trois fixait que les soldats français seraient sous la juridiction française et qu'ils devraient servir sous l'uniforme français. Il était également indiqué qu'en aucune condition les forces françaises ne pourraient pas participer à la préparation ou l'exécution d'opérations militaires et d'opérations visant au maintien ou à la restitution de l'ordre public. L'article Sept prévoyait que le gouvernement Rwandais ait la possibilité de demander à la France des donations ou de l'aide pour l'achat d'équipements militaires. Ce traité a été modifié deux fois ; et ces modifications étaient liées à des périodes de désarroi politique et économique au Rwanda. Le 20 avril 1983, l'accord a été modifié de deux façons importantes. L'article Trois a été modifié pour que l'armée française puisse porter l'uniforme Rwandais. Le personnel français se distinguait avec un insigne « Coopération Militaire » sur le bras gauche, près de l'épaule. Leurs grades ou l'équivalent étaient maintenus dans l'armée rwandaise. La modification était justifiée par le fait que les militaires français pouvaient remplacer des éléments rwandais dans la Gendarmerie. La plus importante modification était l'abolition de l'article qui interdisait au militaire français de participer directement à la préparation et à l'exécution des opérations. Même la Mission Française

Parlementaire d'Information de 1988 de l'Assemblée Nationale était perplexe devant cette révision (Assemblée Nationale 2000).

François Mitterrand, le successeur de Valéry Giscard d'Estaing poursuivit la politique isolationniste de Françafrique (Busch 2013). L'un des plus grands scandales de la politique à ce moment-là, « Crossroads of Development, » a entraîné un changement massif. Celui-ci était décidé suivant l'organisation du 11<sup>e</sup> sommet Franco-Africain au Burundi le 11 et 12 décembre 1984. Aussi, l'accord est-il devenu un accord de défense avec la suppression des sections qui concernaient « la non-participation dans les opérations militaires et policiers. » Le changement de l'accord n'a fait que rendre plus périlleuses les actions entreprises par la France au Rwanda ainsi que l'aide de la France dans le contexte du génocide. François Mitterrand et son fils Jean-Christophe ont établi une relation très personnelle et proche avec la famille Habyarimana, qui était la famille au pouvoir au Rwanda (Falola 2013). Ces rapports diplomatiques et politiques aideraient significativement l'élection de Habyarimana, et en 1990, l'armée rwandaise et l'armée française ont lancé une opération militaire pour repousser les exilés de l'armée RPF. A partir de ce moment, la France a été inévitablement impliquée dans les actions qui ont conduit au génocide. En octobre 1990, suite à la première guerre civile rwandaise, la première opération liée à l'intervention a commencé. Les troupes françaises, belges, et zaïroises ont lancé « l'Opération Noroît », 1990 – 1993, avec pour but d'évacuer les citoyens occidentaux européens. Après la fin de l'opération, les Français, contrairement aux Belges, sont restés sur place après l'évacuation des expatriés (Charbonneau 2008).

Le 26 août 1992, les Articles Un et Six de l'Assistance Technique et Militaire ont été modifiés. Le terme « Gendarmerie » a été remplacé par « les Forces Armées Rwandaises. » L'assistance de l'armée française était offerte officiellement aux forces Rwandaises. Cet

amendement est venu deux années après la modification *de facto* à cause de l'attaque de l'FPR au mois d'octobre 1990. Quand on lui a demandé pourquoi cette modification avait été nécessaire, Georges Martres (l'ambassadeur à Kigali en 1992), a dit qu'il avait observé que la coopération entre l'armée française et rwandaise n'avait pas eu de légitimité juridictionnelle. En d'autres mots, c'était la même conclusion que celle de la Mission Parlementaire c'est-à-dire, la modification en 1992 était une opération technique pour réactualiser le traité à la pratique (Charbonneau 2008). Finalement en 1993, les troupes françaises ayant participé à l'Opération Noroît ont quitté le Rwanda et ont cédé leur place à la Mission des Nations-Unies pour l'Assistance au Rwanda. Cette action a eu lieu en décembre, dix mois après que les Français avaient arrêté une nouvelle offensive du FPR au nord de Kigali en février (Charbonneau 2008).

Le retrait français du Rwanda n'a toutefois pas duré longtemps. Dès 1994, la situation au Rwanda s'est aggravée. Le 6 avril, les présidents du Rwanda et du Burundi sont tués suite à l'attaque de leur avion. Cette nuit-là, les massacres des Tutsis ont commencé à Kigali (Gouëset 2012). Du mois d'avril au mois de mai, les massacres ont fait des millions de morts. Ces massacres étaient systématiquement pratiqués par des milices et les Forces Armées Rwandaises (Gouëset 2012). Du 9 jusqu'au 17 avril les Français et les Belges ont mené l'opération « Amaryllis », dans le but d'évacuer leurs concitoyens toujours présents au Rwanda (Wallis 2006). La famille et les fidèles du président Habyarimana ont été évacués par des avions français, d'abord à Bangui (en République Centrafricaine) et puis à Paris. Du 11 au 12 mai, lors de sa mission à Kigali, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, a officiellement prononcé le mot « génocide » pour définir les atrocités au Rwanda (History of Rwanda). La situation était tellement grave que le 22 juin, le Conseil de Sécurité a autorisé une intervention armée humanitaire au Rwanda, sur la proposition et le volontariat de la France (UN



News Center). Cet événement marque le début de l'Opération Turquoise, peut-être l'opération la plus remarquée et controversée du génocide. Le FPR accusera la France d'avoir voulu sauver et stabiliser le régime créé par Habyarimana et les auteurs du génocide. Le 4 juillet, Butare et Kigali étaient tombés sous le contrôle du FPR et la France avait créé une « zone humanitaire sûre » dans le sud-ouest à côté de la frontière partagée avec le Zaïre. Cette zone humanitaire créée par l'Opération Turquoise a servi de refuge aux Hutus qui ont fui l'avancée du FPR. Le 17 juillet, le FPR a pris le contrôle de la majeure partie du pays et a déclaré la fin de la guerre. Le 21 août marque la fin de l'Opération Turquoise. En novembre, le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) était créé pour commencer les jugements de crimes liés au génocide (UN News Center).

## SECTION VII : DES PLAINTES ET DES PROCES EPREUVES

Le 27 mars 2002, soit quatre ans après l'attentat, s'est ouverte l'enquête suite à la plainte des familles de l'équipage français présent à bord de l'avion qui a coûté la vie à l'ancien président Habyarimana. La Direction Nationale Antiterroriste, dirigée par Jean-Louis Bruguière, est à l'origine de la première investigation dans les affaires de la France au Rwanda. En décembre de la même année, une mission d'information parlementaire dirigée par Paul Quilès exonérait la France de toute responsabilité dans le génocide (Ba 2013). La lumière a davantage été mise sur les erreurs d'appréciation de la politique française. C'était un point critique parce qu'il montrait que la France savait que quelque chose n'était pas normalement acceptable dans leurs opérations. Puis, en 2004, l'enquête du juge Bruguière a décidé que le président Paul Kagamé était responsable de l'attentat de 1994 ayant coûté la vie du président Habyarimana (Herman and Peterson 2010). Il était alors clair que le président Kagamé avait déclenché le génocide bien que celui-ci niât toute implication. Les études de Edward Herman et David

Peterson, ont mis en avant cette responsabilité, dans leur livre, en avançant que Paul Kagamé est l'un des plus grands assassins de masses au monde (Herman and Peterson 2010). En août de la même année, le gouvernement rwandais a annoncé la création d'une commission indépendante chargée de rassembler les preuves de l'implication de la France dans le génocide (Branan and Cazeneuve 1998). C'était une accusation forte contre la France de mettre en relief des actes répréhensibles pendant le génocide. C'est également en 1998 que Valéry Giscard d'Estaing a dû se présenter devant la mission d'information parlementaire pour expliquer pourquoi il avait changé l'accord d'assistance militaire avec le Rwanda. Il n'y a pas eu de réponse très claire, mais toute cette affaire a suscité des questions importantes et parmi celles-ci : pourquoi l'armée française était-elle au Rwanda ? Nous voyons que l'une des raisons est néo-colonialiste : contrôler l'accès aux zones d'exploitation minière dans l'Est du Congo qui était, une obsession colonialiste. C'est la base de la politique du colonialisme et du néo-colonialisme.

Plus tard en 2005, les premières plaintes sur l'accusation « complicité de génocide » et « complicité de crimes contre l'humanité » ont été lancées le 16 février, par des avocats William Bourdon et Antoine Compte. Ils ont dénoncé le rôle des militaires français dans le génocide. A la suite de cette plainte, Jacques Baillet, le procureur du Tribunal des armées, a ouvert une information judiciaire reposant sur les mêmes charges. C'est également à partir de ce moment que les questions liées au degré de connaissance des massacres de la France sont remontées à la surface (Grünfeld and Huijboom 2007). L'année 2006 fut l'année la plus agitée, mettant fin aux relations diplomatiques avec la France par président Paul Kagamé (BBC News 2006). Les enquêtes ouvertes par le juge Bruguière ont été fermées et il a recommandé des poursuites devant le Tribunal pénal international d'Arusha (TPIR). Le juge a également signé neuf mandats d'arrêt contre des dirigeants rwandais dont le chef d'état-major de l'armée, James Kabarebe. La

situation entre la France et le Rwanda a continué à se dégrader quand le Rwanda a intenté une action contre la France devant la Cour Internationale de Justice (CIJ), accusant Paris d'enfreindre le droit international en cherchant à poursuivre en justice le président Paul Kagamé et certains de ses proches (ICJ 2007). Les avocats parisiens des plaignants rwandais qui dénonçaient le rôle de l'armée française pendant le génocide ont demandé que les procès soient intentés contre plusieurs responsables français comme : les anciens ministres des Affaires étrangères et de la Défense ; Alain Juppé et Pierre Joxe, et l'ex-secrétaire général de l'Elysée Hubert Védrine. C'était un moment essentiel pour l'histoire parce qu'ils fondaient leur demande sur des documents d'archives révélés par le journal « Le Monde » qui montraient que l'Elysée avait été alerté très tôt du risque d'un massacre généralisé au Rwanda (Bernard 2010).

#### SECTION VIII : LE RAPPORT COURANT ET LES REPARATIONS

Quand il été élu président en 2007, Nicolas Sarkozy a fait des Affaires Etrangères, une priorité de sa politique internationale, et a entrepris des réparations diplomatiques entre la France et le Rwanda (VOA News 2011). En 2010, il a déclaré que : « Quoi qu'il soit arrivé, cela a obligé la communauté internationale – y compris la France – à réfléchir sur leurs erreurs qui nous ont empêchés de prévoir, ou bien d'arrêter, ce crime épouvantable, » marquant en fait la position critiquable et condamnable de la France qu'elle n'avait pas agi assez rapidement pour arrêter les massacres. Il a ajouté que « des erreurs d'appréciation, des erreurs politiques avait été commises, ayant eu des conséquences absolument tragiques. Ce qui est arrivé ici, c'est une défaite pour l'humanité. » Aussi, maintient-il la position que ce qui est arrivé était absolument terrible, mais en même temps il ne suppose pas qu'il faut que la France seule soit blâmée (Crumley 2010). Comme l'ONU avait déjà déclaré, le génocide représente vraiment une crise

pour le monde civilisé entier. Ce n'est pas seulement un conflit pour un seul pays, ou pour deux ou trois pays. C'est un problème qui concerne la planète entière.

En septembre de la même année (2002), une mission officielle française s'est rendue à Kigali pour la première fois depuis la rupture des relations diplomatiques entre le Rwanda et la France. Le président Nicolas Sarkozy a profité du sommet Europe-Afrique de décembre pour renouer le dialogue avec Paul Kagamé, montrant ainsi que l'amélioration des relations diplomatiques était une priorité. Le ministre français des affaires étrangères, Bernard Kouchner, a également travaillé à cette amélioration. Lors de sa visite à Kigali en janvier 2008, il a avoué que la France avait commis en 1994 « une faute politique. » La participation d'un membre du gouvernement français à une cérémonie commémorant le déclenchement du génocide ; était également nouveau. En août, la commission rwandaise chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'Etat français dans le génocide conclut que c'était la « responsabilité » de la France dans la préparation et l'exécution du génocide. Malgré ces preuves et leurs implications, l'Elysée a annoncé en novembre 2009, le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda (Gouëset 2012).

En 2010, la commission d'enquête rwandaise a publié un autre rapport sur l'attentat du 6 avril 1994, qui conclut que celui-ci a été perpétré par des extrémistes hutus refusant de partager le pouvoir que venait d'entériner le président Habyarimana avec l'opposition. Ces conclusions ont été rendues publiques au moment de la visite de Bernard Kouchner. Peu après, le président Nicolas Sarkozy s'est rendu à Kigali. C'était la première visite d'un chef d'Etat français au Rwanda depuis le génocide (Gouëset 2012). Il a reconnu les « erreurs » de la France au Rwanda, dans une tentative de poursuivre les réparations diplomatiques. L'année suivante, en septembre, le

président rwandais, Paul Kagamé s'est rendu officiellement en France pour la première fois depuis le génocide. Il faudra cependant attendre 2012 pour que Paul Kagamé et ses proches politiques soient blanchis par un rapport d'expertise français qui a conclu que l'avion du chef d'Etat rwandais a été abattu en 1994 par des missiles tirés par un soldat d'un camp militaire tenu par des loyalistes Hutus (Gouëset 2012).

Avec sa visite à Kigali, le président Sarkozy a montré qu'il était prêt à « construire un nouveau rapport de confiance » avec le Rwanda, en rompant avec les positions du passé. Jusqu'en 2010, la ligne officielle de la France était : qu'elle avait réagi rapidement à la crise en menant une mission autorisée par les Nations Unies, appelée « Opération Turquoise », pour mettre un terme aux assassinats. La France a notamment refusé les déclarations des officiels de la milice Tutsi, qui avaient pris le pouvoir au Rwanda après le génocide et ceux-ci forment aujourd'hui la base du gouvernement rwandais. Les forces françaises qui servaient comme conseillers dans le pays dans les années 1990 avaient en effet aidé les Hutus à perpétrer les massacres (Crumley 2010). Pour le président Sarkozy, un changement de la position française a montré ses efforts pour réviser la stratégie française envers l'Afrique. Pendant ces quarante dernières années, la France a utilisé une politique interventionniste, « Françafrique », grâce à laquelle elle a aidé les régimes en Afrique à maintenir leurs entreprises et intérêts sur le continent (Erlanger 2011). Vers la fin de sa présidence, Sarkozy a essayé de diminuer les lourds engagements politiques et militaires en Afrique, en donnant des responsabilités à un groupe de partenaires stables dans la région (Crumley 2010). Le Rwanda étant un pouvoir central de la région avec beaucoup de difficultés, représente la base principale de cette nouvelle stratégie.

Pour continuer avec cette stratégie pour l'Afrique, de nombreux aspects restent à traiter sur le sujet du Rwanda. Le plus important, peut-être, est la présence continue en France de plus

d'une douzaine de suspects de génocide ; et le fait que le président Paul Kagamé souhaite les voir jugés devant le Tribunal Criminel International du Rwanda. La position de la France est sans doute liée à la volonté de calmer Kagamé et ses préoccupations politiques. En 2012, une enquête judiciaire française qui examinait l'attaque de l'avion de l'ancien président Juvénal Habyarimana en Avril 1994, a acquitté sept alliés de Kagamé. Le rapport a prouvé que l'avion de Habyarimana a été frappé par l'un de ses propres missiles (Crumley 2010). C'est une étape très importante dans l'amélioration des relations entre la France et le Rwanda, car c'était les actions d'un juge français, Jean-Louis Bruguière, qui avaient précipité la rupture des relations diplomatiques. Bruguière avait délivré des mandats d'arrêt contre les membres du cabinet de Kagamé suite à l'assassinat de Habyarimana après quoi Kagamé a rompu tout rapport avec la France. Avec l'acquittement des sept alliés de Kagamé, il semble que la porte des négociations soit de nouveau ouverte. Paul Kagamé lui-même est optimiste (Gourevitch 2009). Dans une interview récente pour la chaîne FRANCE 24, André Guichaoua, professeur de sociologie à l'Université de Paris I, expliquait les risques d'une telle situation. F24 a noté qu'à Kigali, ils ont dit que ce rapport « apportait la justice » au Rwanda. M. Guichaoua a répondu que le délai de ce rapport est extrêmement crucial, au moment où les deux pays essayent de normaliser leurs relations. On doit se souvenir que ce rapport n'a pas été créé pour améliorer les relations diplomatiques. Si c'était le cas, ce rapport serait politique, et donc illégal. Cela serait une grande insulte pour le processus légal en France et aurait suggéré que les tribunaux français prennent leurs « raison d'être » des hommes politiques. FRANCE 24 a également demandé ce qui était en jeu ici, après plusieurs années de tension. M. Guichaoua a expliqué que pendant les dernières années, le Rwanda a développé une influence économique dans la région, particulièrement avec l'investissement et le commerce. Quand les rapports entre la France et le Rwanda étaient au plus

bas, le Rwanda s'est assuré que ses voisins anglophones, comme le Kenya ou l'Afrique de Sud, se méfient de la France. A cause du Rwanda, la France a eu quelques difficultés avec le commerce en Afrique en général. Par exemple, la France travaille à la stabilité et à la paix dans la République Démocratique du Congo, une action presque impossible sans l'aide du Rwanda, une nation très proche démocratiquement et géographiquement. (Daou 2012).

## CONCLUSION

En conclusion, le chemin des rapports diplomatiques qu'avaient suivi la France et le Rwanda n'était pas toujours facile. Dès l'arrivée des premiers hommes au Rwanda, trois tribus formaient la société : les Tutsis, les Hutus, et les Twas. Suite à la Conférence de Berlin en 1885, les Allemands ont revendiqué le Rwanda comme faisant partie de l'Afrique Est-Allemande. L'avenir du Rwanda en a été transformé. Ce pays a ensuite été sous la curatelle belge – sous sa supervision et son conseil pour avancer vers l'indépendance et la démocratie. Trop souvent cependant, exclu du pouvoir politique, les Hutus, qui représentaient la majorité de la population depuis des siècles ; s'orientaient vers le génocide. Nous avons vu comment la propagande contre les Tutsis s'est accumulée jusqu'en 1994, quand un réel et total génocide a éclaté. Pour comprendre le génocide nous avons étudié les actions politiques des Européens qui ont influencé le Rwanda à cette époque. Les actions des Belges ont été particulièrement importantes. L'introduction des cartes d'identité et la ségrégation par les Européens ont transformé le Rwanda. Une partie de l'agression des Hutus découle de plusieurs années d'oppression par les Tutsis qui étaient soutenus par les Belges. Il est vrai que plusieurs pays d'Afrique ont de nombreuses tribus, mais le fait d'avoir trois tribus différentes séparées par des règles, la chute de l'Allemagne comme puissance coloniale, et la présence de la langue française accompagnée des

enseignements de la démocratie belge (et ceux de la France) ; ont peut-être formé la mauvaise combinaison « parfaite » qui a mené à la tragédie du génocide.

Pour mieux comprendre cette crise humanitaire internationale, nous avons étudié aussi d'autres instances de génocide dans l'histoire internationale. L'Argentine, Haïti, le Mexique, le Pérou, l'Australie, la Nouvelle Zélande, la France, l'Irlande, les Philippines, et l'Empire Russe ont tous connus un exemple de génocide dans leur histoire. Pour comprendre le Rwanda nous devons comprendre les dynamiques internationales qui mènent au crime de génocide.

Spécifiquement nous pouvons chercher les actions de l'ONU relatives au Rwanda. Plusieurs pays par exemple, comme la Russie ou les Etats-Unis, pensaient qu'il était préférable que l'aide viennent des autres pays voisins d'Afrique, et non pas d'Europe. A l'opposé, des pays comme la France favorisaient l'option de déploiement d'une mission au Rwanda dans un but de stabilité. Les actions de la France sont devenues très controversées i.e. : les premiers accords de l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing, la politique de Françafrique, celle de l'ancien président François Mitterrand, et l'opération militaire très connue : « Opération Turquoise ». Tout cela est très important pour comprendre le rapport entre la France et le Rwanda. Les accords ont changé ce rapport qui est devenu de plus en plus militaire, la politique d'interventionnisme, et finalement l'opération qui était soutenue par l'ONU mais qui a permis à des centaines d'Hutus génocidaires de quitter le Rwanda et d'échapper aux jugements pour leurs crimes contre l'humanité.

Ces actions n'étaient pas ignorées par la communauté internationale, et en 1998 sont apparues les premières accusations de complicité de génocide. Particulièrement l'accusation qui a nommé Paul Kagamé, le président actuel du Rwanda, d'être responsable de l'attaque du 6 avril 1994 contre l'avion de l'ancien président du Rwanda Juvénal Habyarimana. Cela a conduit à la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda. Ce n'est qu'en 2007 que



l'amélioration des rapports entre la France et le Rwanda est devenue une priorité, suite à l'élection de Nicolas Sarkozy. Des problèmes sont encore à résoudre mais la visite de Nicolas Sarkozy au Rwanda montre que la situation s'améliore.

Pourquoi la France était-elle au Rwanda ? Pourquoi s'investir dans un pays sans ressources? Nous savons que quand un pays est francophone, la France l'accueille avec les bras ouverts. C'était peut-être une partie de l'explication de la situation complexe entre la France et le Rwanda. Maintenant, avec tous les procès d'officiels français, toutes les accusations de blâme et de faute pour la responsabilité pour du génocide. Aujourd'hui les deux pays essayent de travailler ensemble et de s'unir dans la seule optique d'établir la paix, la transparence, et la coopération.

## Références

1. Andereggen, A. (1994). *France's relationship with Subsaharan Africa*. Westport, Conn.: Praeger.
2. Assemblée Nationale, D. I. Sommaire des Annexes. *Accords de Coopération*. Retrieved November 18, 2013, from <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/anex2000.pdf>
3. Ba, M. (2013, August 4). Génocide rwandais : l'enquête du juge Bruguière sabotée. *JEUNEAFRIQUE.COM*. Retrieved November 19, 2013, from [http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2725p028\\_034.xml2/](http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2725p028_034.xml2/)
4. Belgian Colonization. *Belgian Colonization*. Retrieved November 19, 2013, from <http://emileelime.tripod.com/id4.html>
5. Bernard, P. (2010, December 9). WikiLeaks: En France, l'enquête sur le Rwanda était suivie en haut lieu. *Le Monde.fr*. Retrieved November 19, 2013, from [http://www.lemonde.fr/documents-wikileaks/article/2010/12/09/wikileaks-en-france-l-enquete-sur-le-rwanda-etait-suivie-en-haut-lieu\\_1451512\\_1446239.html](http://www.lemonde.fr/documents-wikileaks/article/2010/12/09/wikileaks-en-france-l-enquete-sur-le-rwanda-etait-suivie-en-haut-lieu_1451512_1446239.html)
6. Brana, P. B., & Cazeneuve, B. (1998, December 15). RAPPORT D'INFORMATION. *Mission d'Information dur le Rwanda*. Retrieved November 18, 2013, from <http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/rwanda/r1271.asp>
7. Busch, G. (2013, January 24). The Last Gasp Of Françafrique. - *Pan African Visions*. Retrieved November 19, 2013, from <http://panafricanvisions.com/2013/the-last-gasp-of-francafrique/>
8. Cavanaugh-O'Keefe, J. Eugenics, Population Control, Racism, Birth Control. *Eugenics, Population Control, Racism, Birth Control*. Retrieved November 19, 2013, from

<http://www.emmerich1.com/EUGENICS.htm>

9. Charbonneau, B. (2008). *France and the New Imperialism: Security Policy in Sub-Saharan Africa*. Aldershot, England: Ashgate.
10. Crumley, B. (2010, February 26). World. *TIME.com*. Retrieved November 20, 2013, from <http://content.time.com/time/world/article/0,8599,1968392,00.html>
11. Daou, M. (2012, November 1). Court report hints at thaw in France-Rwanda relationship. *FRANCE 24*. Retrieved November 20, 2013, from <http://www.france24.com/en/20120111-judicial-report-france-rwanda-investigation-habyarimana-genocide-kagame-diplomacy>.
12. Desouter, S. *Rwanda : Le Procès Du FPR : Mise Au Point Historique / Serge Desouter*. Paris : L'Harmattan, 2007., 2007. *Harvard Library Bibliographic Dataset*. Web. 30 Apr. 2013.
13. Erlanger, S. (2011, April 17). French Colonial Past Casts Long Shadow Over Policy in Africa. *Diplomatic Memo*. Retrieved November 20, 2013, from [http://www.nytimes.com/2011/04/18/world/africa/18francafrique.html?pagewanted=all&\\_r=2&](http://www.nytimes.com/2011/04/18/world/africa/18francafrique.html?pagewanted=all&_r=2&)
14. Falola, T. (2013). Part IV The Way Forward for Twenty First Century Development. *The political economy of development and underdevelopment in Africa* (pp. 00-00). New York: Routledge.
15. Fussell, J. (2001, November 15). Group Classification on National ID Cards - Jim Fussell - 15 Nov 2001. *Group Classification on National ID Cards - Jim Fussell - 15 Nov 2001*. Retrieved November 19, 2013, from <http://www.preventgenocide.org/prevent/removing-facilitating-factors/IDcards/>

16. Genocide Timeline. *Genocide Timeline*. Retrieved November 19, 2013, from [http://www.tiki-toki.com/timeline/entry/56861/Genocide-Timeline/#vars!date=1914-06-28\\_15:30:50!](http://www.tiki-toki.com/timeline/entry/56861/Genocide-Timeline/#vars!date=1914-06-28_15:30:50!)
17. Göüset, C. G. (2012, November 1). Chronologie des relations France-Rwanda (1975-2012). *L'EXPRESS.fr*. Retrieved November 20, 2013, from [http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/chronologie-des-relations-france-rwanda-1975-2012\\_803234.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/chronologie-des-relations-france-rwanda-1975-2012_803234.html)
18. Gourevitch, Philip. "The Life After." *New Yorker* 85.12 (2009): 36. *MasterFILE Premier*. Web. 30 Apr. 2013.
19. Gourevitch, Philip. *We Wish To Inform You That Tomorrow We Will Be Killed With Our Families: Stories From Rwanda / Philip Gourevitch*. New York: Picador USA : Farrar, Straus, and Giroux, 1999., 1999. *Harvard Library Bibliographic Dataset*. Web. 30 Apr. 2013.
20. Grünfeld, Fred, and Anke Huijboom. *The Failure To Prevent Genocide In Rwanda [Electronic Resource]: The Role Of Bystanders / Fred Grünfeld, Anke Huijboom*. Leiden ; Boston : Martinus Nijhoff, c2007., 2007. *LC2, the library catalog*. Web. 30 Apr. 2013.
21. History of Rwanda. *History of Rwanda*. Retrieved November 18, 2013, from <http://www.historyworld.net/wrldhis/plaintexthistories.asp?historyid=ad24>
22. Hatzfeld, J. (2005). *Machete season: the killers in Rwanda speak: a report*. New York: Farrar, Straus and Giroux.
23. Herman, Edward and S. Peterson, David. "Rwanda And The Democratic Republic Of Congo In The Propaganda System." *Monthly Review: An Independent Socialist*

- Magazine* 62.1 (2010): 20. *MasterFILE Premier*. Web. 30 Apr. 2013.
24. History of the Genocide in Rwanda. *History of the Genocide in Rwanda*. Retrieved November 18, 2013, from [http://www.trincoll.edu/~thyde2/rwanda\\_history.htm](http://www.trincoll.edu/~thyde2/rwanda_history.htm)
25. International Court of Justice. (2007, April 18). *Press Room* Retrieved November 19, 2013, from <http://www.icj-cij.org/presscom/index.php?pr=1909&p1=6&p2=1>
26. Kuperman, Alan J. *The Limits Of Humanitarian Intervention [Electronic Resource: Genocide In Rwanda / Alan J. Kuperman]*. Washington, D.C. : Brookings Institution Press, c2001., 2001. *LC2, the library catalogs*. Web. 30 Apr. 2013
27. Lanotte, Olivier. *La France Au Rwanda (1990-1994) [Electronic Resource] : Entre Abstention Impossible Et Engagement Ambivalent / Olivier Lanotte*. Bruxelles ; New York : PIE-Peter Lang, c2007., 2007. *LC2, the library catalog*. Web. 30 Apr. 2013.
28. Lemkin, R., & Jacobs, S. L. (2011). *Lemkin on genocide*. Lanham, Md: Lexington Books.
29. Ludlow, D. Humanitarian Intervention and the Rwandan Genocide. *The Journal of Conflict Studies*. Retrieved November 18, 2013, from <http://journals.hil.unb.ca/index.php/jcs/article/view/4378/5055>
30. Martin, Catalina Sagarra. *Génocide Des Tutsi Rwanda, 1994 : Lectures Et Écritures*. Presses de L'Universite Laval, 2009. *eBook Collection (EBSCOhost)*. Web. 30 Apr. 2013
31. Maury, J. Grands traités politiques. *acte général de la conférence de Berlin, 1885, Afrique, Congo, Niger, MJP*. Retrieved November 19, 2013, from <http://mjp.univ-perp.fr/traites/1885berlin.htm>
32. Melvern, Linda. *Conspiracy To Murder: The Rwanda Genocide / Linda Malvern*. n.p.:

- London ; New York : Verso, 2004., 2004. *LC2, the library catalog*. Web. 30 Apr. 2013.
33. Melvern, Linda. *A People Betrayed: The Role Of The West In Rwanda's Genocide / Linda Melvern*. London ; New York : Zed Books ; New York, NY : Distributed in the USA exclusively by Palgrave Macmillan, 2009., 2009. *Harvard Library Bibliographic Dataset*. Web. 30 Apr. 2013.
34. Middleton, J. Rwandan Coffee Club - Pre-Genocide. *Rwandan Coffee Club - Pre-Genocide*. Retrieved November 19, 2013, from <http://www.rwandancoffeeclub.org/pregenocide.html>
35. Milestones: 1937â€“1945. *United States Department of State*. Retrieved November 19, 2013, from <http://history.state.gov/milestones/1937-1945/un>
36. Morel, Jacques. *La France Au Coeur Du Génocide Des Tutsi / Jacques Morel*. Paris : Esprit frappeur, 2010., 2010. *Harvard Library Bibliographic Dataset*. Web. 30 Apr. 2013.
37. Prunier, Gérard. *The Rwanda Crisis: History Of A Genocide / Gerard Prunier*. New York : Columbia University Press, 1995., 1995. *LC2, the library catalog*. Web. 30 Apr. 2013
38. Rwanda profile. (2013, September 18). *BBC News*. Retrieved November 19, 2013, from <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-14093322>
39. Schabas, W. A. United Nations Audiovisual Library of International Law. *United Nations Audiovisual Library of International Law*. Retrieved November 18, 2013, from <http://legal.un.org/avl/ha/cppcg/cppcg.html>
40. The League of Nations grants Belgium the right to govern Rwanda. (2011, July 4). *South*

*African History Online*. Retrieved November 19, 2013, from  
<http://www.sahistory.org.za/dated-event/league-nations-grant-belgium-right-govern-rwanda>

41. Timeline of Events in Rwanda and Burundi. *Timeline of Events in Rwanda and Burundi*.

Retrieved November 19, 2013, from  
<http://courses.wcupa.edu/jones/his311/timeline/t-rwanda.htm>

42. Tobner, O. (2009, February 1). Qu'allait faire l'armée française au Rwanda? *Survie*.

Retrieved November 20, 2013, from <http://survie.org/billets-d-afrique/2009/177-fevrier-2009/article/qu-allait-faire-l-armee-francaise>

43. UNAMIR. *UN News Center*. Retrieved November 18, 2013, from

<http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/past/unamirS.htm>

44. University of Pennsylvania. East Africa Living Encyclopedia. *East Africa Living*

*Encyclopedia*. Retrieved November 18, 2013, from  
<http://www.africa.upenn.edu/NEH/rwhistory.htm>

45. Voice of, A. N. (2011, September 12). Rwandan President Visits France, Meets Sarkozy.

*VOA*. Retrieved November 19, 2013, from  
<http://www.voanews.com/content/rwandan-president-visit-france-meets-sarkozy-129725858/145183.html>

46. Wallis, A. (2006, December 14). Rwanda: Retreat; France Changes Policy, Launches

Operation Amaryllis. *All Africa*. Retrieved November 18, 2013, from  
<http://allafrica.com/stories/200612140163.html>